

SEANCE DU 31 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le trente et un du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Maire.

Présents : MM. Olivier ARNAL. Laurence BERANGER. Nathalie BRESSON. Roland CANAYER. Christian CHATARD. Cyril DOUCET. Jacques GINIEYS. Gilles GUARDIA. Benoît LEPAGE. Mme Géraldine MARTIN. Annie VILE. Daniel ZEBERKO.

Absents (excusés) : MM. Nathalie PROUZET. Corinne VILLEGAS. Jean-Pierre NEGRE.

Mr Daniel ZEBERKO est élu secrétaire de séance.

...0000000...

La séance est ouverte à dix-huit heures par Monsieur Roland CANAYER qui, donne la parole à Mme Annie VILE, désignée secrétaire de séance, pour la lecture du Procès-verbal de la séance du 10 mars 2022, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

1°) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU 2021

Le Maire, responsable de la Commission des finances, présente le compte administratif 2020 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 22 600,76 € et un déficit d'investissement de 3.688,50 €.

Après que le Maire soit sorti de la salle de réunion, le conseil a désigné Mme Laurence BERANGER Présidente ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :
DE VOTER le Compte Administratif 2021, à l'unanimité des membres présents.

2°) Vote des taux – Contributions directes

Le Maire, responsable de la Commission des finances, présente le tableau concernant les contributions directes pour l'année 2022 et précise qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux pour l'année 2022 :

Libellés	Bases notifiées	Taux	Produit voté
Taxe Foncière PB	928.200,00	46.00 %	426.972,00
Taxe Foncière PNB	15.100,00	58,95 %	8.901,00
Taxe Habitation			41.316,00
Allocations compensatrices			6.435,00
Contribution coefficient correcteur			- 85.049,00
Totalisation des ressources fiscales 2021 =			398.575,00

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :
D'ACCEPTER le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

3°) Affectation de résultat de l'exercice 2021 – Budget Communal

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **223 65.69 €**

Ligne 002 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : **21 947.28 €**

4°) BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Le Maire, responsable de la Commission des finances, présente le budget primitif 2022 par chapitres et articles et qui se résume ainsi :

Dépenses de fonctionnement 912.442,69 €

Recettes de fonctionnement 912.442,69 €

Dépenses d'investissement 243.187,28 €

Recettes d'investissement 243.187,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :

D'ACCEPTER ce budget ainsi que le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

5°) Vote des Tarifs - EAU

M. le Maire précise que l'équilibre de ce budget ne nécessite pas l'augmentation des tarifs de la partie communale, comme indiqués ci-dessous :

Rubrique	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Abonnement eau potable	110.00 €	110.00 €
Consommation eau	0.98 €/m3	0.98 €/m3
Agence Eau – Pollution	0.28 €/m3	0.28 €/m3
Prélèvement eau de source	0,15 €/m3	0,16 €/m3
Abonnement assainissement	65,44 €	66,50 €
Consommation assain.	1.06 €/ m3	1,10 €/m3
Surtaxe S.I.V.O.M.	0.52 €/m3	0.52 €/m3
Redev. Modern. Réseau	0,15 €/m3	0,16 €/m3

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :

D'ACCEPTER les tarifs tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

6°) Affectation de résultat de l'exercice 2021 – Budget eau et Assainissement

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **22 660.76 €**

Ligne 001 : Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : **- 3 688,50 €**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter la somme de 14 500 euros à la section d'investissement suivant décompte, pour équilibrer le budget :

Compte 1068 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R1068) **14 500.00 €**

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **8 160,76 €**

7°) BUDGET PRIMITIF EAU 2022

Le Maire, responsable de la Commission des finances, présente le budget primitif 2022 **Eau & Assainissement** par chapitres et articles et qui se résume ainsi :

Dépenses de fonctionnement..... 312.608,53 €

Recettes de fonctionnement..... 312.608,53 €

Dépenses d'investissement..... 101.457,18 €

Recettes d'investissement..... 101.457,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :

D'ACCEPTER ce budget ainsi que le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

8°) BUDGET PRIMITIF CCAS 2022

Christian CHATARD présente le budget primitif du CCAS par chapitres et articles.

Dépenses de fonctionnement..... 12.914.79 €

Recettes de fonctionnement..... 12.914.79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité, DECIDE :

D'ACCEPTER ce budget ci-dessus présenté.

9°) Subventions aux associations - Année 2022

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'aide aux Associations pour l'année 2022 et précise que Mr Daniel ZEBERKO ne participera pas au vote.

Nom de l'Organisme	Subventions 2022
Compte 657362	
CCAS Molières-Cavaillac	2.500
Compte 6574	
CNAS	1.272
Amicale Moliéroise (chasse)	500
Assoc. Anglais Live	1.000
Pétanque	1.000
Comité des Fêtes	1.000
Amuse Oreille	700
Resto du Coeur	500
Subv. except. fête 13/7	500
Assoc. Club des Anciens du Coudoulous-AULAS	100
Divers- Subventions exceptionnelles – Manifestations	728
Compte 6745	
O.C.C.E - Association scolaire école Primaire	2.000
TOTAL	11 800

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, **DECIDE** :

- **d'ACCEPTER** la répartition des aides aux Associations comme présentée ci-dessus.

- Rappel :

* 1^{er} tour des élections le dimanche 10 avril 2022 8 h à 19 h

* 2^{ème} tour le dimanche 26 avril 2022 8 h à 19 h

Questions diverses :

- Mr CANAYER informe du programme WATTY : 2 ateliers sont prévus en mai et juin à l'école primaire pour la sensibilisation ECO CO2 dans le milieu scolaire.

-Infos CCAS

Mr CHATARD a eu au téléphone le responsable de la Maison des Cévennes qui accueille des réfugiés Ukrainiens. Il contactera la Commune si besoin pour une aide matérielle ou financière.

A la demande du maire Mr CHATARD informe des projets en cours sur la ZAE de Cavailiac suite à la réunion de la Communauté de Communes du mercredi 30 mars ;

- Parcelle B 111 et B 112 achat en cours par l'UFV

- Parcelle B126 négociation en cours pour de l'habitat, pour une partie de la parcelle dans un premier temps.

Le projet de la caserne des pompiers sur ces parcelles n'est plus d'actualité.

Mr ZEBERKO fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue au Vigan le 15 mars, sur la situation sanitaire en Pays Viganais notamment sur le risque de la désertification médicale à terme dû aux vieillissements des médecins. Un compte rendu détaillé sera fait sur le site de la commune.

PETR : rapporteur Mr Daniel ZEBERKO

Une réunion est prévue les 11 et 12 avril, elle se tiendra à Molières pour recenser les projets en cours des communes du bassin Viganais et Aigoual Cévennes. Une journée de travail est prévue le 12 mai avec l'ensemble des communes.

Transition écologique : rapporteur Géraldine MARTIN.

Il s'agit de présenter brièvement la commission de transition écologique (CTE) et son travail.

La CTE s'est réunie pour la première fois au mois de mai 2021 ; elle accueille un élu de chaque commune du pays viganais.

Après concertation, elle décide à l'unanimité de travailler sur le thème des déchets parce qu'il touche l'ensemble des citoyens au quotidien.

La collecte des déchets est amenée à évoluer... Par exemple, en 2024, il y aura l'obligation de collecter les bio-déchets, ceux que l'on peut glisser dès à présent dans un composteur. D'ailleurs, les composteurs du jardin d'enfants en dessous du Mas de Couet sont fonctionnels.

La collecte du carton sur des lieux dédiés dans des « cages » en bois est une des actions possibles.

La seconde action est mise en œuvre à la maternelle intercommunale. Après un long entraînement au tri, les élèves se sont engagés dans une action qui est rémunérée par le Syntoma. La rémunération est 0,40 euro/kg.

Enfin, deux animateurs pourront intervenir sur les communes de mai à décembre 2022.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h30.

